Parcs éoliens : pourquoi le Gard fait “pale” figure !

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Si le département ne compte que cinq éoliennes, en revanche, il abrite une rare formation de technicien de maintenance et plusieurs start-up à la pointe dans le domaine. Qui a dit paradoxe ?

René Diez et Gil Lorfèvre

Gérées par la CNR, les cinq éoliennes implantées sur les bords du Rhône à Beaucaire, les seules du département, ont été mises en service en 2006. M. ANISSET

Pourquoi le Gard accueille-t-il si peu de parcs éoliens sur son territoire ? C'est la question que se posent depuis des années bon nombre d'observateurs portant un intérêt au développement des énergies renouvelables dans un département qui, à ce jour, ne compte que cinq éoliennes, gentiment alignées le long du Rhône à Beaucaire.

Les raisons de l'absence de ce dispositif énergétique si prisé chez nos voisins audois et héraultais sont multiples au pays des réboussiers. La toute première raison est liée à l'opposition farouche des habitants de la plupart des communes gardoises à voir s'implanter ces forêts de mats et de pales autour de chez eux. Un combat permanent qui trouve, la plupart du temps, le soutien de la fédération Vent de colère et de son charismatique président d'honneur, Alain Bruguier (lire ci-contre).

L'autre raison de cette déconvenue est climatique comme l'explique Pierre Castel, le chef de l'unité départementale Gard Lozère au sein de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : *« Les conditions du vent ne sont pas idéales. Le Gard ne bénéficie pas d'un vent constant et le Mistral, qui est prédominant, est trop brutal et entraîne le plus souvent une survitesse des pâles. Par ailleurs, sur le haut du département, les contreforts cévenols ont tendance à créer une déformation du champ de vent, qui peut entraîner parfois des effets tourbillonnaires. »*

Mais outre l'aspect climatique, le Gard observe également des restrictions paysagères avec trois lieux protégés que sont le parc national des Cévennes, le parc national de Camargue et le site du Pont du Gard bénéficiant du label Unesco. *« Autrement dit, il n'est nullement question de chercher à implanter des éoliennes dans ces endroits-là »*, précise le responsable de la Dreal.

Les aigles de Bonelli

Et comme si cela ne suffisait pas, la partie nord du département, identifiée comme le couloir rhodanien, ne peut, elle aussi, accueillir de parcs éoliens car elle est sous le champ des radars. Celui tout d'abord de Météo France implanté à Manduel et celui, ensuite, de la base aérienne d'Orange. *« Afin d'éviter les interférences, il faut respecter une distance minimum de 20 km autour de chacune de ces installations pour que puissent être érigées des éoliennes. »* Sans oublier, les contraintes aéronautiques inhérentes au site nucléaire de Marcoule qui elles aussi pénalisent d'éventuels projets d'implantations !

Et pour être complet, il n'est pas question d'envisager une quelconque implantation aux abords des Gorges du Gardon car le lieu abrite plusieurs couples d'aigles de Bonelli, appelés également aigles des garrigues, une espèce rare et protégée.

Reste qu'à travers la loi Énergie-Climat, la France s'est fixée un cadre à sa politique climatique avec zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. *« Pour y parvenir, le Gard a semble-t-il choisi de développer notamment le photovoltaïque*, souligne Pierre Castel. *C'est bien, mais là aussi il faut faire attention à ne pas installer, par exemple, des modules sur de potentiels champs agricoles… Idéalement, il faudrait développer des projets d'installations sur des habitations. »*

D'aucuns affirment aujourd'hui que la solution, outre l'éolien et le photovoltaïque, est de faire cohabiter sur le département plusieurs systèmes de production d'énergies renouvelables à l'instar de la biomasse ou encore l'hydrogène vert. Une piste à suivre !

Cinq éoliennes implantées à Beaucaire

LE LONG DU RHÔNE Le parc éolien de Beaucaire mis en service en 2006 compte cinq turbines. Situé le long du canal du Rhône, ce parc est implanté sur un site industriel appartenant à la Compagnie Nationale du Rhône. Chaque éolienne installée sur un mât haut de 80 mètres produit 2,5 MW pour une puissance totale installée de 11,5 MW. Il y a quelques mois, la CNR a décidé de développer, au pied des éoliennes, un projet de centrale solaire composée de près de 41 400 modules photovoltaïques d'une puissance totale de 18 MW. Sa production annuelle est estimée à 28 000 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 11 700 habitants.